



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20650
22 mai 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 MAI 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LES REPRESENTANTS DE L'AUSTRALIE, DE L'AUTRICHE, DU CANADA, DU DANEMARK, DE LA FINLANDE, DE L'IRLANDE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET DE LA SUEDE

Vous n'ignorez pas que nous restons très préoccupés par le gonflement du déficit du Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, déficit qui fait peser sur les pays qui fournissent des contingents une charge financière excessive et tout à fait inéquitable. En plus de ce déficit, ces pays supportent en tout état de cause, en application des arrangements actuels, à peu près les deux tiers du coût total de l'opération de maintien de la paix. Nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez pour attirer l'attention des Etats Membres sur ce problème, qui a de sérieuses conséquences pour la Force elle-même et pour les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en général, auxquels nous attachons une grande importance.

Nous constatons avec regret que, malgré vos efforts, le montant des contributions volontaires au financement de la Force a encore diminué au cours de cette année. Pour reprendre les termes de votre dernière lettre, datée du 15 mars 1989, à ce sujet (S/20560), "à la fin de février 1989, le déficit cumulé du Compte spécial de la Force pour l'ensemble des mandats jusqu'au 15 décembre 1988 atteignait 158 millions de dollars. En ce qui concerne le mandat en cours, les contributions annoncées ou reçues se chiffrent à 4,2 millions de dollars seulement, alors que les dépenses sont estimées à 13,1 millions de dollars. Il en résulte que l'Organisation n'a été en mesure de rembourser les pays qui fournissent des contingents que pour les créances allant jusqu'à juin 1980. Cette situation tout à fait regrettable ne peut manifestement pas durer indéfiniment".

Nous estimons qu'il n'y a pas actuellement d'autre solution que votre proposition - à laquelle nous souscrivons sans réserve - tendant à ce que le Conseil de sécurité décide que les dépenses de la Force à la charge de l'Organisation seront imputées sur les contributions des Etats Membres. C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir redoubler d'efforts pour résoudre ce problème. Pour notre part, nous ferons connaître notre point de vue aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez croire que nous ne cesserons de soutenir vos efforts en vue d'aider les deux parties à aboutir à un règlement négocié, et nous les engageons à vous apporter toute leur coopération.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Australie,

(Signé) Peter WILENSKI

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Canada,

(Signé) L. Yves FORTIER

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim
de la Finlande,

(Signé) Marjatta RASI

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Suède,

(Signé) Jan ELIASSON

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Autriche,

(Signé) Peter HOHENFELLNER

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark,

(Signé) Kjeld V. MORTENSEN

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente d'Irlande,

(Signé) Sean C. WHELAN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord,

(Signé) Crispin TICKELL
